Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Sous-direction de l'innovation

Bureau des initiatives de partenariats et d'innovations

Adresse : 1 ter avenue Lowendal - 75700 Paris 07 SP

Suivi par : Brigitte Kovacs
Danièle Saint-Louboué
Tél : 01 49 55 42 36 - 01 49 55 45 27
Fax : 01 49 55 80 98
Mail : brigitte.kovacs@agriculture.gouv.fr
daniele.saint-louboue@agriculture.gouv.fr

N°NOR : AGRE1129938C

CIRCULAIRE

DGER/SDI/C2011-2011

Date: 07 novembre 2011

Date de mise en application :
Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
à
Mesdames et Messieurs les préfets de région

Objet : lancement de l'appel à projets de recherche finalisée et d'innovation des instituts techniques agricoles pour l'année 2012

Bases juridiques : code rural et de la pêche maritime (Livre VIII, titre II)

Résumé : Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire lance un appel à projets de recherche finalisée et d'innovation visant à permettre aux instituts techniques agricoles d'entreprendre des actions de recherche finalisée afin d'apporter à moyen terme des solutions innovantes pour répondre aux principaux enjeux du secteur agricole.

Mots-clés : appel à projets ; recherche finalisée ; développement agricole et rural

Destinataires	
Pour exécution : Préfets de région Directeurs régionaux de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt. Directeurs de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt	Pour information : Préfets de départements Directeurs départementaux des territoires Directeurs départementaux des territoires et de la mer Mme la Présidente directrice générale de l'INRA M. le Président directeur général du CIRAD M. le Président directeur général de l'IFREMER M. le Directeur général du CEMAGREF M. le Directeur général de l'ACTA M. le Directeur général de l'APCA Directeurs des établissements d'enseignement supérieurs, publics et privé Directeurs d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole M. le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole M. le Directeur du CEZ de Rambouillet

Le ministère de l’agriculture, de l’alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l’aménagement du territoire lance un appel à projets de recherche finalisée et d’innovation des instituts techniques agricoles pour l’année 2012. Cet appel à projets sera piloté par l'ACTA.

Vous trouverez le règlement et le dossier type correspondant en annexe.

Je vous remercie d’en assurer la diffusion la plus large possible.

Marion Zalay

Directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Appel à projets de recherche finalisée et d'innovation des instituts techniques agricoles
Règlement 2012

1. Objectifs

Cet appel à projets financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) doit permettre d'entreprendre des actions de recherche finalisée encourageant la prise de risque, l'anticipation et les nécessaires évolutions méthodologiques des instituts techniques agricoles (ITA), pour apporter des solutions innovantes répondant aux principaux enjeux du secteur agricole.

Il doit permettre en outre de favoriser le ressourcement des personnels de recherche et de renforcer les partenariats entre les ITA et des communautés scientifiques nouvelles (y compris issues de secteurs de compétence autres que ceux de la recherche agricole).

Cet appel à projets de recherche finalisée et d'innovation des instituts techniques agricoles se distingue de l'appel à projets « Innovation et partenariat » du CASDAR dont l'objectif est la production de résultats opérationnels sous une forme facilement communicable aux agriculteurs.

2. Thèmes de l'appel à projets

Les projets devront :

s'inscrire dans l'un des thèmes suivants :

1- Développer des connaissances dans les domaines des technologies émergentes (génomique, phénotypage haut débit, TIC, utilisation de capteurs, analyse d'images, nanotechnologies, bioinformatique,…) pour répondre à des enjeux de performance (compétitivité et durabilité) des systèmes de production ou de qualités (technologiques, organoleptiques, nutritionnelles ou sanitaires) des produits ;

2 – Produire et valider des références qui permettront le développement de modèles de flux et/ou d'outils multicritères d'aide à la décision intégrant les contraintes de l'aval et permettant de relever le défi de la compétitivité et de la durabilité. Ces références pourront concerner par exemple : la « mitigation » des gaz à effet de serre, la fertilité physique, chimique et biologique des sols, la caractérisation des intrants, l'écotoxicité des mélanges d'intrants,… ;

3- Concevoir et évaluer des itinéraires techniques et des systèmes de production durables. Ces approches devront en particulier permettre de développer des stratégies dégageant le meilleur compromis entre les exigences sanitaires, la préservation de l'environnement, et les performances économiques, tout en prenant en compte l'acceptabilité sociale des pratiques. Les projets pourront concerner le développement d'outils pour l'évaluation des systèmes.

répondre aux orientations prioritaires :

- de l'axe 3 du Plan Ecophyto 2018, en particulier :

- concevoir et mettre au point des outils d'aide à la décision intégrant les différents leviers capables de réduire les risques, d'atténuer les fonctions de dommage des bioagresseurs, de maximiser l'efficience des produits de traitements ;
- explorer les conditions agronomiques permettant d'optimiser l'efficacité des stratégies de biocontrôle, évaluer les risques que ces stratégies représentent pour la santé publique, l'environnement et les écosystèmes.

- du GIS Relance Agronomique, en particulier :

- l'évolution des performances techniques des productions agricoles en France et chez nos principaux concurrents en recherchant les facteurs explicatifs ;
- les relations entre l'animal et le végétal en s'attachant à rechercher un mode optimum d'organisation aux échelles de l'exploitation et des territoires .

ou être présentés par les unités mixtes technologiques (UMT) sur des thématiques en cohérence avec leurs programmes de travail.

3. Modalités de réponse à l'appel à projets

3.1. Candidats

Les projets doivent s'inscrire dans les thèmes énoncés au paragraphe 2 et doivent être co-construits par au moins un ITA et un organisme de recherche (public ou privé). Les porteurs devront veiller à ce que le projet réponde aux attentes du secteur agricole dans une perspective de valorisation à moyen terme.

Le dossier doit être déposé par l'ITA qui sera **« chef de file »** pour l'ensemble des participants au projet et, à ce titre, **responsable administratif et financier** et interlocuteur unique du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire pour la gestion du dossier, ainsi que pour toute question concernant le projet concerné.

Les partenaires du projet devront également désigner nominativement un **unique «chef de projet »**, **responsable et pilote technique** de son exécution.

3.2. Durée des projets

Les projets peuvent être mis en oeuvre sur 36 mois maximum jusqu'à la date du *31 décembre 2015*. Le montant de la subvention accordée correspond à la durée totale de mise en oeuvre.

3.3. Dispositions financières

Le concours maximal susceptible d'être apporté à un projet est limité à **300.000 € et à 80% du coût total du projet (hors salaires publics).**

Les lauréats de l'appel à projets signeront avec le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire une **convention,** qui précisera les modalités de versement de la subvention et de l'exécution du projet. Ces conventions préciseront notamment les modalités de suivi et de contrôle.

3.4. Dépôt des dossiers

Le dossier devra être établi suivant le modèle figurant en annexe I, auquel sera joint la fiche de synthèse de présentation du projet établie en une page suivant le modèle figurant en annexe II.
Il devra être transmis avant le ***5 mars 2012 à minuit*** par courriel à l'adresse ACTA : dsi@acta.asso.fr

Les fichiers **ne doivent pas dépasser 3 Mo compte** tenu des limites de capacité de réception des courriels.

Un accusé de réception attestera de la bonne réception des fichiers informatiques.

Un dossier INCOMPLET ou reçu après la date de clôture de la phase de dépôt sera éliminé.

4. Procédure d'analyse et de sélection des projets

4.1 Analyse et sélection des projets

L'analyse des projets soumis à l'appel à projets de recherche finalisée et d'innovation des instituts techniques agricoles sera réalisée par le Conseil d'Orientation Scientifique et Technique (COST) de l'ACTA.

Pour apporter un éclairage au COST dans son appréciation des projets, des experts externes indépendants pourront être désignés pour chacun des projets.

Si nécessaire, le COST pourra solliciter les porteurs de projets pour demander des éclaircissements et des adaptations avant de formuler son avis.

Le secrétariat du COST est assuré par les services de l'ACTA.

A l'issue de la phase d'analyse des projets, le COST proposera au Ministre un classement des projets par ordre décroissant de mérite ainsi qu'une liste de projets sélectionnés.

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire arrêtera la liste des projets retenus et les montants alloués à chacun.

4.2. Critères d'analyse des projets

Les projets seront examinés selon les critères suivants (sans préjugé de l'ordre de priorité) :

- Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets :
• adéquation aux axes thématiques de l'appel à projets (cf. § 2),
• niveau d'implication des instituts techniques dans le projet,
• pertinence des enjeux socio-économiques du projet.

- Qualités scientifique et technique :
• qualité scientifique en terme de progrès des connaissances vis-à-vis de l'état de l'art international,
• caractère innovant, en terme d'innovation technologique ou de perspectives d'innovation par rapport à l'existant.

- Qualité de la construction du projet et de la coordination :

• faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes,
• clarté de la rédaction du dossier, de sa justification, du programme de travail, qualité du plan de coordination (expérience, gestion financière et juridique du projet).

- Impact global du projet. Chances de réussite et perspectives de résultats :

• évaluation du risque sur la faisabilité du projet,
• perspectives de retombées scientifiques, industrielles et économiques, crédibilité de la valorisation annoncée.

- Qualité du partenariat des projets

• niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes,
• adéquation entre partenariat et objectifs scientifiques et techniques,
• complémentarité du partenariat.

- Adéquation projet – moyens :

• adéquation du programme de travail et du budget avec les objectifs du projet,
• justification de l'aide demandée.

5.Calendrier

La procédure d'appel à projets se déroulera selon le calendrier suivant :

- novembre 2011: lancement de l'appel à projets ;
- 5 mars 2012 (minuit): date limite de dépôt des dossiers finalisés ;
- mars / juin 2012: évaluation des dossiers finalisés;
- 15 juin /15 juillet 2012 : décision du ministre.

Tous les renseignements sur cet appel à projets peuvent être obtenus en s'adressant :

- à l'ACTA, Direction Scientifique et Internationale. 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12, tél : 01 40 04 49 08
- à la D.G.E.R, Sous direction de l'innovation, Bureau des initiatives de partenariat et d'innovation, 1 ter avenue de Lowendal , 75 700 Paris 07 SP
tél : 01 49 55 50 91. dar.dger@agriculture.gouv.fr

Annexe 1

Appel à projets

Recherche finalisée et innovation

2012

ITA Pilote :

Date de début de projet:
Durée (36 mois maximum) :

Thème de l'appel à projets :
Projet présenté par une UMT OUI ☐ NON ☐
Montant total des dépenses (en €) :
Montant de la subvention demandée (en €) :

IMPERATIF : le dossier doit compter au maximum 25 pages et 5 pages d'annexe, sans photo, et être adressé en format Word (sauf les documents signés, qui doivent être en pdf).
La taille de l'ensemble des fichiers ne doit pas dépasser 3 Millions d'octets

_____

TITRE :

Mots clés :

ITA Pilote : **RESPONSABLE[1]:**
Nom :
Adresse :
Téléphone/fax
Mail (où sera adressée la liste des lauréats) :

CHEF DU PROJET :
Le CV du chef de projet est à fournir en annexe
Nom, Prénom :
Organisme employeur :
Fonction :
Adresse :
Téléphone/fax :
Mail :

PARTENAIRES, y compris le pilote

EXPERTS CONNUS SUR LE SUJET[2]

<u>Pièces à joindre au dossier :</u>

- CV du chef de projet (sans photo)

- Lettres d'engagement des partenaires (une lettre de chacun des partenaires précisant notamment la participation financière prévue)

- Attestation d'affiliation de l'UMT

[1] Nom et prénom de la personne ayant qualité pour engager l'organisme demandeur
[2] Ne doivent en aucun cas faire partie de l'équipe de recherche

Annexe 1

RESUME (1 page maximum)

1. Situation du sujet

2. Objectifs du projet

3. Programme de travail

4. Echéancier

Annexe 1

I - SITUATION ACTUELLE DU SUJET DE RECHERCHE

1. Synthèse bibliographique permettant de situer le projet (une page maximum)**

2. Motivation des demandeurs

3. Rappel des financements spécifiques déjà obtenus sur le sujet (montant, origine, date et, s'il y a lieu, références des comptes rendus réalisés)

II - GAINS OU AVANTAGES ATTENDUS

1. Intérêt scientifique

- **Opportunité d'engager une thèse pouvant bénéficier d'une bourse CIFRE.**
- **Opportunité d'engager une mobilité d'ingénieur dans le cadre de ce projet.**
- **Autre…**

2. Intérêt socio-économique

- **Estimation de l'impact socio-économique de la mise en œuvre des résultats par la profession (exploitations agricoles et entreprises amont / aval) ; nature du gain.**
- **Autre**

III - PLAN DE RECHERCHE

1. Programme DETAILLE des travaux (méthodes, protocoles opératoires, justification de la voie de travail choisie, description des différentes phases du projet, répartition des tâches entre les partenaires sur chaque phase...)

* Les références répertoriées dans le texte feront l'objet d'une liste en annexe

. Calendrier des travaux : diagramme de Gantt
Il permet de représenter les tâches (phases du projet) dans le temps avec des segments proportionnels à la durée (une case cochée = un mois)

Phases du projet **(l'implication des partenaires dans les différentes phases du projet aura été précisée au point III-1)**

. Calendrier des travaux : diagramme de Gantt
Il permet de représenter les tâches (phases du projet) dans le temps avec des segments proportionnels à la durée (une case cochée = un mois)

Phases du projet **(l'implication des partenaires dans les différentes phases du projet aura été précisée au point III-1)**

Mois Action	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36

3. Moyens en personnel (équipe(s) de recherche) et équipements nécessaires (existants et/ou à obtenir)

4. Moyens de management prévus par le Chef de projet pour assurer la coordination et la bonne réalisation de l'action de recherche.

5. Nature, composition et modalités de fonctionnement de(s) l'instance(s) de pilotage :

IV – RESULTATS ATTENDUS ET SUITES DU PROJET

1 Résultats attendus :

2 Valorisation et communication prévues (sur le projet, sur les résultats) :
Renseigner clairement les publications, séminaires, formations, autres modes de valorisation qui seront mis en œuvre, en précisant le public cible, les échéances.

V - EVALUATION :

Indicateurs de suivi du projet et explicitation de leur pertinence

Moyens permettant d'évaluer les résultats de l'application de la recherche (critères mesurables si possible)

VI COMPTE PREVISIONNEL DE REALISATION DU PROJET

1. Compte prévisionnel détaillé

Désignation des partenaires par catégorie	Coût total en Euros	Temps Techniciens Ingénieurs et chercheurs (en mois)	Aide sollicitée CAS DAR en Euros	Autres concours financiers publics et privés obtenus ou en cours (détailler par bénéficiaire et par financeur*)	Autofinancement (dont produits de prestations ou de ventes liées au projet)
Pilotage du projet					
Missions confiées à un ou plusieurs ITA					
Missions confiées à un ou plusieurs organismes de recherche publique (préciser lesquels et détailler ..) - **salaires publics** - **autres dépenses**					
Missions confiées à un ou plusieurs établissement d'enseignement technique ou supérieur (préciser lesquels et détailler..) - **salaires publics** - **autres dépenses**					
Missions confiées à un ou plusieurs autres organismes de développement agricole					
Missions confiées à d'autres organismes (association, entreprise privée ..)					
Total hors salaires publics					
Total des salaires publics					
Total Général					

2. Tableau récapitulatif par partenaire

Nom des partenaires	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire ….	**Total général**
Coût total en €				
Total hors salaires publics				
Total salaires publics				
Aide sollicitée CAS DAR				
Autres concours financiers				
Autofinancement				

Annexe II : Fiche de synthèse du projet

AAP RFI 2012 n° ….	**Projet en cours 2012 → 2015** Montant global : ….€ Subvention CASDAR : …. €

(Titre du projet)

Organisme chef de file :

Chef de projet *:*

Partenaires *:*

Objectifs :

Résultats et valorisations attendus :